



Face au mal-logement, l'urgence d'une politique nationale d'hébergement socialiste

« La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » C'est en ces termes, chers aux socialistes, que commence la Constitution fédérale. Nous vivons dans l'un des pays de la planète où la population bénéficie généralement des meilleures conditions de vie. Notre société n'a jamais eu autant de moyens financiers, techniques et sociaux de garantir une vie digne à tous·tes. Dès lors, il est impensable que chaque soir, de trop nombreuses personnes passent la nuit, sans en avoir le choix, dans les rues, les parcs, les parkings et les forêts de nos contrées ou avec la crainte d'y être bientôt contraint·es.

Selon une étude de la Haute école de travail social du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW ; équipe de recherche Drilling & al.) sur mandat de l'Office fédérale du logement parue en février 2022, le nombre de personnes sans-abris est évalué à 2'200 sur l'ensemble du territoire national et environ 8'000 personnes supplémentaires risquent de perdre leur toit. Les grandes agglomérations sont particulièrement touchées par le phénomène. Le contexte inflationniste laisse présager une progression de l'urgence sociale. Loin d'être anecdotique, il est pourtant très mal documenté en Suisse et souvent stigmatisé dans les politiques publiques. Dès lors, il convient de se tourner vers nos pays voisin·es pour évaluer l'impact de cette grande précarité.

La rue tue chaque année. En France, l'espérance de vie d'une personne sans-abri est de 48 ans, soit 31 ans de moins que la population générale. Le collectif des morts de la rue a dénombré 587 décès en 2020 dans l'Hexagone, estimant que ce comptage n'est qu'une fraction de la réalité qui pourrait s'élever à 3450 morts la même année. Il n'y a pas de données similaires en Suisse, mais il ne fait aucun doute que ces décès s'y produisent aussi. Au-delà d'être une problématique sociale, le sans-abrisme est un enjeu de santé publique.

Les efforts de prise en charge et d'accueils d'urgence sont épars d'un canton à l'autre. Si certains centres urbains proposent une prise en charge plus aboutie que d'autres, la recherche en travail social souligne des conditions d'accueil toujours inadaptées tant quantitativement que qualitativement. De plus, la prise en charge est souvent basée uniquement sur l'urgence et ne permet que dans quelques cas une réinsertion durable. En outre, dans certains cantons, les mesures d'hébergements d'urgence faisant partie de l'aide sociale, elles souffrent des mêmes difficultés d'accès que cette dernière : exclusion des personnes sans statut légal, non-recours par peur de perte du droit de résidence pour les personnes avec un permis de séjour, barrières administratives, etc. La situation a connu quelques améliorations récentes en raison notamment de l'implication de la société civile

suivie par les autorités qui ont parfois renoncé à la facturation des nuitées ou à la réduction estivale des capacités d'hébergement. Si ces évolutions méritent d'être soulignées, elles restent néanmoins insuffisantes et continuent à penser le sans-abrisme dans une logique court-termiste.

En outre, le dispositif d'hébergement d'urgence doit être développé comme un moyen et non comme une fin en soi. En effet, il n'est ni envisageable ni humain de laisser des individus dans une instabilité telle qu'ils ne puissent trouver et prévoir de solution de logement qu'au jour le jour. En cela, l'urgence doit constituer un tremplin vers les mesures de logement à long terme. Pour cette dernière étape des politiques sociales, le Canada et la France ont adopté le principe du logement d'abord qui permet de sortir en début de processus et durablement les personnes de la rue. Un principe similaire a été appliqué à Fribourg et connaît un succès certain : malgré ses imperfections dans son accessibilité, 90% des personnes ayant quitté les hébergements d'urgence par cette voie ne retourneront jamais à la rue.

Pour répondre à l'urgent besoin de justice sociale en matière d'hébergement, le Parti socialiste Suisse s'engage activement à :

- Proposer une définition nationale du sans-abrisme qui permettra de lancer des études approfondies du phénomène à l'échelle nationale permettant d'envisager les mesures pouvant être prises aux trois échelons de l'Etat fédéral.
- Maintenir le nombre de places en hébergement d'urgence dans tous les cantons sur l'ensemble de l'année, indépendamment des saisons.
- Créer un registre national public des hébergements d'urgence mis à jour sur son occupation en temps réel qui permettrait une meilleure coordination intercantonale des places disponibles.
- Modifier le cadre légal de manière à introduire dans les faits les principes de l'inconditionnalité et de la continuité de l'hébergement, ainsi qu'à abolir toutes les formes de criminalisation du sans-abrisme.
- Introduire dans les cadres légaux cantonaux la possibilité pour les cantons de réquisitionner les locaux et les logements vacants pour les besoins de la population.
- Défendre et implémenter une politique d'accueil et d'accompagnement inconditionnel basée sur le principe du logement d'abord, sans discrimination basée sur le statut légal, économique ou social des personnes.